



Achat terrain + construction neuve

Par **coralieserre**, le **03/08/2011** à **11:52**

Bonjour,
avec mon ami(nous sommes pacsés) nous avons trouvé un terrain et avons réuni toutes les conditions pour l'acheter et construire une petite maison, dans la limite de notre budget. A ce jour, notre permis de construire a déjà été accepté, et la demande de crédit est en cours, nous devrions recevoir l'offre de prêt incessamment sous peu.

Or nous avons appris hier que mon ami est convoqué à un entretien de licenciement ce vendredi par son employeur (en cdi depuis 1 an)!!! (il sera accompagné d'une représentante de la cfdt à cette occasion)

Notre projet immobilier sur lequel nous travaillons depuis 6 mois nous tient vraiment à coeur et nous sommes en cours de le finaliser!

cependant meme si nous avons fourni tous les documents à la banque et que lors de la signature de l'offre de prêt il fera encore partie de l'entreprise et que nous espérons qu'il retrouve très rapidement un poste nous souhaitons savoir si nous enfreignons la loi en poursuivant?

j'aimerais vraiment être conseillée dans ce cadre....
cordialement

Par **Domil**, le **03/08/2011** à **12:09**

Mais il n'est pas licencié pour l'instant, un entretien préalable ne débouche pas, en théorie, sur un licenciement obligatoirement.

Vous pensez signer le prêt quand ?

Par **coralieserre**, le **03/08/2011** à **14:18**

merci pour votre réponse

(au vu de certains courriers confidentiels vus dans l'entreprise, ce serait sûrement pour cause

économique, je crains qu'il n'y ai pas d'issue favorable donc licenciement en suivant)

Nous devrions signer dans trois semaines au plus tard l'offre de prêt....

Par **Domil**, le **03/08/2011** à **14:39**

Légalement, vous ne savez pas qu'il sera licencié. D'ailleurs certains droits liés au licenciement ne sont possibles que lorsque le licenciement est certain.

Vous ne pouvez pas rapprocher la date de signature du prêt, genre "je suis en déplacement", on ne peut pas signer la semaine d'avant ? :)

Par **coralieserre**, le **03/08/2011** à **14:49**

'Domil' merci pour votre réactivité plus qu'appréciable!

effectivement devant en plus me déplacer dès début septembre, il serait judicieux d'accélérer cela au plus tot je dois justement appeler la banque cet apres midi afin de faire un point sur les assurances....

Par **Domil**, le **03/08/2011** à **16:29**

ah, ce n'est pas encore fait ?

Aïe. Car on va surement vous demander une attestation employeur qui devra comporter la mention qu'aucun licenciement n'est en cours.

Par **coralieserre**, le **03/08/2011** à **16:36**

:-(et oui on se disait bien qu'il y aurait un os

effectivement ils devraient vérifier, et dans ce cas ben on peut dire adieu au projet après ma collegue a coté, a souscrit un prêt immobilier et elle me dit qu'a aucun moment on ne lui a demandé ce genre délément...

par contre je viens d'avoir la banque en parallele, en leur demandant que sur l'offre de crédit, ils repoussent légèrement la date de prélevement et ils me disent que c'est impossible c'est le 5 de chaque mois! or mon employeur me paie vers le 8 déjà!

fichtre ils sont pas arrangeurs pour un sou! c'est bien d'être de l'autre côté :-)